

CEDEAO



Département de l'Agriculture,
l'Environnement et des Ressources en Eau
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DU MALI



Un peuple - Un but - Une foi

UNION AFRICAINE



NEPAD

Programme Détaillé de
Développement de l'Agriculture
Africaine (PDDAA)

MALI

Système National d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (SAKSS) pour informer et guider le processus de mise en œuvre du PNIA

Le Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD) a fait de la gouvernance politique et économique la pierre angulaire de sa stratégie, comme le montre l'adoption du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP). Au niveau sectoriel, cette philosophie se traduit par une reconnaissance du besoin d'améliorer la politique et la stratégie de planification et de mise en œuvre. Cela nécessite des outils qui génèrent la connaissance nécessaire à l'information et au suivi des sphères politiques et stratégiques, afin de faciliter une mise en œuvre réussie des programmes du NEPAD.

CADRE STRATEGIQUE DU PDDAA

Le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) qui a été adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine en 2003, est un cadre de travail stratégique et de suivi des efforts et des partenariats en vue du développement du secteur agricole en Afrique. Il incarne les principes de dialogue et de revue par les pairs qui visent à stimuler et élargir l'adoption des meilleures pratiques qui faciliteront l'évaluation comparative ainsi que l'apprentissage mutuel pour finalement relever la qualité et la cohérence des politiques et stratégies de l'Etat dans le secteur agricole.

En optant pour une croissance économique soutenue par l'agriculture comme principale stratégie en vue de l'atteinte de l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMDI) qui est de réduire de moitié la pauvreté et l'insécurité alimentaire à l'horizon 2015, le PDDAA table sur un taux de croissance agricole annuel moyen de 6% et une allocation d'au moins 10% des budgets nationaux au secteur agricole. Pour ce faire, il compte exploiter les complémentarités et la coopération régionales pour doper la croissance, adopter les principes de l'efficacité politique, du dialogue, de la revue et de la responsabilité partagée, et renforcer et élargir les partenariats et les alliances afin d'inclure les producteurs, l'agro-industrie et la société civile.

La bonne application de ces principes et l'atteinte des objectifs nécessitent des outils de connaissance qui encouragent et appuient : (i) l'adoption de la philosophie de conception des programmes basée sur l'évidence et orientée sur la recherche de résultats concrets, (ii) la pratique de la politique inclusive de revue et de dialogue entre et au sein des pays et (iii) l'efficacité de la coordination et du plaidoyer aux niveaux régional et continental.

REVUE ET PROCESSUS DE DIALOGUE POUR REUSSIR LA MISE EN ŒUVRE DU PDDAA

La revue et les processus de dialogue dans le cadre du PDDAA s'opèrent à trois niveaux :

1. La revue mutuelle au niveau continental : il y a deux principaux mécanismes de revue et de dialogue : le Forum du Partenariat Africain (FPA) qui vise les leaders africains et leurs partenaires du G8 et qui est appuyé par un secrétariat technique de l'Organisation pour la Coopération et le Développement

Economique (OCDE) et la Plateforme du Partenariat du PDDAA qui s'articule plus spécifiquement autour du programme du PDDAA et rassemble les représentants des principales Communautés Economiques Régionales (CER) et d'autres organisations régionales impliquées dans l'agriculture, les principales agences bilatérales et multilatérales de développement, le secteur privé et les organisations paysannes.

2. La revue par les pairs au niveau régional : les principales CER facilitent le dialogue et la revue du programme de mise en œuvre du PDDAA par le biais de deux processus distincts. Le premier regroupe les représentants des Etats au niveau des secrétaires généraux des ministères de l'agriculture et des directeurs de la planification. Il se concentre d'abord sur une revue collective de la performance de mise en œuvre dans chaque pays et sur l'apprentissage mutuel pour répandre et accélérer les progrès en vue d'atteindre les buts et objectifs du PDDAA. Le second processus permet aux dirigeants des CER, aux représentants du secteur privé, aux organisations paysannes et aux agences de développement de suivre l'évolution et la performance du programme au niveau régional et d'aligner l'aide au développement, les politiques et les stratégies des pays sur les cibles et les principes du PDDAA.

3. La revue des progrès au niveau national : la mise en œuvre au niveau national exige un processus de dialogue et de revue inclusif qui garantit que les politiques et les programmes, ainsi que les politiques budgétaires et d'aide au développement sont en accord avec les principes du PDDAA afin de permettre d'atteindre ses objectifs.

La mise en œuvre de ces différents processus nécessite des capacités humaines, des infrastructures techniques, des outils analytiques et des instruments de communication pour rassembler les données et les informations pertinentes à analyser afin de pouvoir générer des produits de connaissance de haute qualité qui pourront servir à informer et conduire les débats associés aux processus de revue et de dialogue.

Les capacités, les outils et les instruments ci-dessus ainsi que leur coordination sont nécessaires à la fois aux niveaux régional et national et peuvent être acquis en renforçant les réseaux d'institutions et d'experts existants. De plus, ces institutions et réseaux doivent être mis en relation au sein et entre les pays au niveau régional pour créer les masses critiques nécessaires et exploiter les complémentarités techniques.

SYSTEMES REGIONAUX D'ANALYSE STRATEGIQUE ET DE GESTION DES CONNAISSANCES (ReSAKSS)

Au vu de ce qui précède, les Systèmes Régionaux d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (ReSAKSS) ont été établis en appui à la mise en œuvre du PDDAA, en tant que noeuds régionaux (en Afrique Australe, en Afrique de l'Est et du Centre et en Afrique de l'Ouest), par les CER correspondantes en collaboration avec l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et quatre centres du Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (CGIAR) basés en Afrique. L'objectif des noeuds régionaux est de faciliter l'accès des CER et des Etats membres à des analyses de la plus haute qualité afin de générer la connaissance nécessaire pour améliorer la formulation et la mise en œuvre de politiques, suivre les progrès réalisés au fur et à mesure, documenter les succès obtenus et tirer les leçons qui peuvent être intégrées dans le processus de revue et d'apprentissage lié à la mise en œuvre du PDDAA.

En Afrique de l'Ouest, le noeud régional (ReSAKSS WA) est abrité par le Siège de l'IITA à Ibadan et opère sous une structure de coordination et de gouvernance, appelée comité de pilotage, présidée par la CEDEAO qui exécute le PDDAA à travers l'ECOWAP dans sa région.

Le ReSAKSS WA, à l'instar des autres noeuds, fournit des appuis dans les trois domaines suivants : l'analyse stratégique, la gestion des connaissances et la communication ainsi que le renforcement des capacités.

Les activités d'analyse stratégique permettent de combler les lacunes identifiées par les acteurs régionaux et d'aider les Etats dans l'évaluation de leur progrès dans la réalisation des objectifs du PDDAA d'allouer 10% du budget national à l'agriculture, d'obtenir 6% de croissance agricole annuelle et d'atteindre l'ODMI. Le ReSAKSS aide les pays dans leur évaluation des options de politique et d'investissement pour accélérer la croissance et la réduction de la pauvreté et de la faim, en collaboration avec toutes les expertises existantes et disponibles, notamment : les centres nationaux, régionaux et internationaux compétents.

Avec la composante « Gestion des connaissances et communications », le ReSAKSS WA et son réseau de partenaires collectent des données sur des indicateurs clés tels que les dépenses publiques, intègrent et exploitent les données existantes, les outils d'analyse et la connaissance tout en facilitant un accès adéquat à l'information stratégique pour les décideurs Ouest Africains et les partenaires au développement en vue

de prendre des décisions de plus en plus axées sur des bases objectives. Pour ce faire, le ReSAKSS WA développe des plateformes de connaissance interactives telles que des sites internet qui aident à renseigner le processus de la revue par les pairs et du dialogue dans le cadre du PDDAA.

Enfin le ReSAKSS WA contribue au renforcement des capacités institutionnelles et techniques en encourageant la collaboration dans la production et la diffusion des données et des informations tout en garantissant l'accès à la connaissance et aux produits de l'information. Il aide en particulier à faciliter la formulation de standards et protocoles partagés pour la collecte, l'archivage et l'échange des données ainsi que des méthodologies de pointe pour l'analyse des données et des politiques. Un élément clé du renforcement des capacités a été de fournir un soutien technique au processus national d'élaboration des projets et programmes du PDDAA.

SYSTEMES NATIONAUX D'ANALYSE STRATEGIQUE ET DE GESTION DES CONNAISSANCES (MALI-SAKSS)

Au niveau des pays, il est prévu un relais national appelé SAKSS national dont la mise en place sera fortement appuyée par le ReSAKSS WA. Il jouera le rôle de point focal du ReSAKSS WA et de cadre national pour le mécanisme global de revue et de dialogue politique.

A l'image de la structure régionale, son objectif sera d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre de politiques et stratégies dans le pays à travers la facilitation des processus de planification, de revue et de dialogue bien renseignés. Ses plus importantes opérations viseront à : (i) coordonner un travail collaboratif en réseau pour mobiliser l'expertise disponible afin de générer des produits ciblés de la connaissance pour appuyer la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural et (ii) assurer un stockage accessible et une dissémination desdits produits.

Par conséquent, il s'appuiera sur :

- un noyau analytique composé de chercheurs et analystes provenant des centres de recherches, des services statistiques, des unités de planification, des universités, etc. avec un coordonnateur à sa tête,
- un dispositif pour la revue, le dialogue et le plaidoyer coordonné par un fonctionnaire de haut niveau (directeur de cabinet ou directeur national)

qui rassemble toutes les parties prenantes : institutions gouvernementales, associations professionnelles, société civile, partenaires techniques et financiers etc.

En conformité avec les principes fondateurs du PDDAA, le noeud national devra être bâti autour des réseaux d'institutions et d'experts existants. Ce réseau qui devra inclure, entre autres, des institutions chargées de la recherche, de la collecte de données, de l'analyse et de la formulation de politiques ainsi que les différentes organisations professionnelles représentatives du domaine comme les organisations de producteurs, de transformateurs, etc., pourrait être coordonné par le service responsable de la statistique, de la planification et/ou de la coordination des politiques et programmes au niveau du ministère en charge de l'agriculture. Cette orientation permet d'éviter des redondances et de tenir compte de l'existant lors de la mise en œuvre du SAKSS national légitime l'état des lieux qui suit.

De la coordination de la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes dans le secteur agricole

Au Mali, plusieurs mécanismes de coordination des politiques et stratégies reposent sur deux niveaux de concertation/pilotage et de coordination, il s'agit du dialogue politique et du dialogue technique.

Ces mécanismes se caractérisent par la complexité du secteur, la multiplicité des acteurs et la divergence de leurs visions et intérêts.

Proposition d'un système de coordination basé sur l'amélioration de l'existant

Dialogue politique

A l'analyse, il apparaît que de tous les organes passés en revue, le Comité Exécutif du CSA élargi au ministère chargé de l'intégration constitue le cadre de pilotage le plus adéquat à même de piloter le processus. Cette option s'inscrit dans une logique de rationalisation des cadres de concertation existants.

Dialogue technique de haut niveau

Il s'agit de créer un cadre de coordination technique regroupant :

- i) Au titre de l'administration, les Secrétaires Généraux des Ministères membres du CSA ; les Conseillers Techniques chargés des questions économiques ;

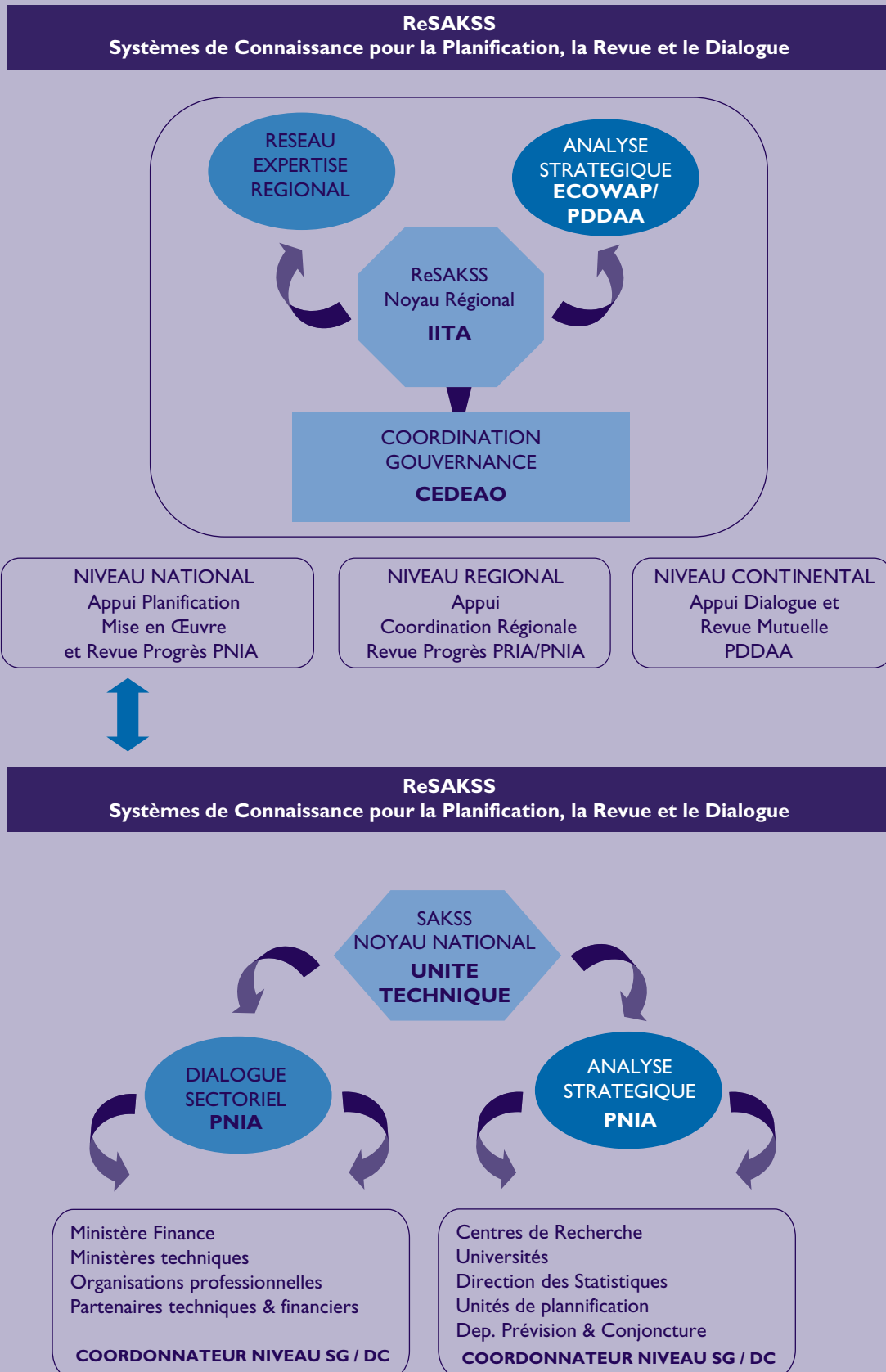
les Directeurs des Cellules de Planification et de Statistique (CPS) du Secteur Développement Rural (SDR) et Cellule de planification et de Statistique du Secteur Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'Etat (SEEUDE) et les Directeurs des services centraux stratégiques.

- ii) Institutions spécialisées : Institut National de la Statistique (INSTAT) ; Comité Technique/Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CT/CSLP) ; Institut d'Economie Rurale (IER) ; Observatoire du Développement Humain Durable (ODHD) ; Universités ; Institutions financières.
- iii) Organisations professionnelles intervenant dans le secteur : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) ; Conseil de la Recherche Agricole (CRA) ; Chambre Commerce Industrie du Mali (CCIM) ; les Ordres Professionnels ; les inter-professions d'envergure nationale ; Association Professionnelle des Institutions de la Micro finance du Mali (APIM) .
- iv) La société civile : les Associations de Femmes ; le Conseil de la Société Civile ; la Fédération Nationale des Femmes Rurales (FENAFER) ; le Conseil des Jeunes Ruraux.

Proposition de structure

Pour être en mesure de répondre aux besoins en informations, le système devrait assurer les fonctions suivantes :

- a) Noyau Technique Création d'une Unité d'Analyse des Politiques et Stratégies du SDR (UAPS/SDR) dont le mandat visera l'amélioration de la qualité de la conception et de la mise en œuvre des politiques et des stratégies à travers la facilitation des processus de planification, de revue et de dialogue bien renseignés pour tout programme à caractère sectoriel agricole dont le PNIA. Cette Unité sera coordonnée par le Directeur de la structure hôte et comprendra des expertises nationales. L'Unité s'appuiera sur un réseau d'experts points focaux.
- b) Ancrage institutionnel : Il est suggéré que le PNIA ait pour ancrage institutionnel le Ministère de l'Agriculture et qu'il soit mis en œuvre par la CPS/SDR en étroite collaboration avec les autres structures. De façon spécifique, chaque unité fonctionnelle bénéficiera de ressources pour la mise en œuvre de ses activités.



MECANISMES DE COORDINATION DES POLITIQUES ET STRATEGIES

Instances de coordination et de dialogue	Textes de création/ mandat	Composition	Forces	Faiblesses
NIVEAU NATIONAL				
Le conseil supérieur de l'agriculture			<ul style="list-style-type: none"> - Tenue régulière des sessions sous la haute présidence du Chef de l'État - Participation effective des acteurs étatiques et non étatiques - Pertinence des recommandations 	
Le comité exécutif du CSA			<ul style="list-style-type: none"> - Opérationnel - Les décisions et recommandations sont prises et mises en application 	
Le Comité de Coordination et de Suivi des Programmes de Sécurité Alimentaire (CCSPA)	Note de service N°0023/PR-CSA du 15 septembre 2008		<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'approvisionnement des populations - Renforcement de la solidarité au niveau communal 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de formation des acteurs - Insuffisance d'infrastructures de stockage
Le comité de coordination des CPS/sectoriel				Faible fonctionnalité (non tenue régulière des sessions)
Le comité de préparation PNISA	le Décret N° 08-610/PM-RM du 9 octobre 2008	Les ministères, les structures techniques, les OPA et la société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnel - Bénéficie de l'appui des PTF 	Retard dans la création des commissions de travail
Le comité statistique	Décret N°05-267P-RM du 14 juin 2005, portant création du Comité de Coordination Statistique et Informatique.	<ul style="list-style-type: none"> - Directeurs techniques des services centraux et des services rattachés, - Producteurs et utilisateurs de statistique. - Le service national chargé de la statistique assure le secrétariat 	Se réunit une fois par an en session ordinaire.	Faible capacité de coordination des activités de production et de validation des données statistiques
Le cadre de concertation PTF du groupe Economie Agricole et Rurale			<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnel - Tenue régulière des réunions de concertation - Engagement en faveur de l'approche sectorielle 	Absence de cadre unique de concertation regroupant l'État, les PTF et les OP et SC

**STRUCTURES TECHNIQUES CHARGÉES
DE LA COORDINATION DE LA PRÉPARATION ET DU SUIVI-EVALUATION
DES POLITIQUES ET STRATÉGIES DU SDR**

Structures	Textes de création	Missions	Forces	Faiblesses
CPS / SDR, CPS / SEEUDE, CPS / ATFPSI	Loi N°07-20-PRM du 28 mai 2007 portant création des CPS Décret N°07-166 PRM du 28 mai 2007 portant modalités de fonctionnement et de cadres organiques des CPS	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner la préparation des plans, programmes et projets ainsi que l'analyse des politiques et stratégies ; - Suivre et évaluer les plans, programmes et projets de développement sectoriels et veiller à leur cohérence intra sectorielle et spatiale ; - Elaborer les prévisions et suivre l'environnement et la conjoncture. 	<ul style="list-style-type: none"> - Constituent des moyens institutionnels adéquats pour la préparation et le suivi des politiques et stratégies du SDR - Facilitent le dialogue inter-sectoriel - Contribuent à la mise en place des bases de données du secteur. 	Faiblesses de capacités techniques et financières au regard des enjeux
		<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les dossiers relatifs au financement et à la coopération technique ; - Coordonner, en rapport avec les services chargés des ressources humaines, le programme de formation en matière de planification et de statistique ; - Coordonner la production d'informations statistiques et la réalisation d'études de base ainsi que la diffusion de leurs résultats ; - Mettre en place et gérer la base de données du secteur. 		
STP/CIGQE				
INSTAT DNPD CSLP/CT SAP ODHD SP/LOA	L'Ordonnance N°09-016/P-RM du 20 mars 2009, portant création de l'Institut National de la Statistique ; le Décret N°09-126/P-RM du 20 mars 2009, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Institut National de la Statistique.			Problèmes de coordination

Cette synthèse est tirée du rapport des experts du Mali avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).

REPUBLIQUE DU MALI

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA : Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine; Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Élevage et de la Pêche, Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales.

Personnes ressources: Secrétaire Général du MMEIA, M. Mamady TRAORE : +223 20 21 81 49 ; Secrétaire Général du MA, M. Moussa LEO SIDIBE : +223 20 23 30 06 ; Conseiller Technique du MA, M. Adama COULIBALY : +223 20 23 30 06 ; Conseiller Technique du MEP, M. Marc DAO : +223 20 22 69 10 ; Secrétaire Général du MEA, M. Abdoulaye BERTHE : +223 20 29 51 72 ; Secrétaire Général du MATCL, M. Mamadou Seiba TRAORE : +223 20 22 42 12 ; Cellule PNIA : M. Fousseyni Mariko : +223 20 21 44 89 ; M. Souleymane OUATTARA ; M. Aliou KONATE ; Délégation Générale, Youssouf Keita +223 20 21 81 49.
